



À LA UNE BY NEXIALOG

Focus BANQUE



INTRODUCTION

Découvrez la Newsletter Secteur Banque du mois d'Avril de Nexialog Consulting

Ce nouveau numéro de À LA UNE – Focus Banque vous propose un décryptage approfondi des actualités structurantes du secteur bancaire européen.

Nous revenons sur **l'avis de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA)** concernant l'articulation entre l'output floor et les exigences du Pilier 2, enjeu central dans le cadre de la mise en œuvre de Bâle III.

La **réforme IFRS 18**, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2027, fait également l'objet d'une analyse détaillée : elle promet une transformation majeure dans la présentation des états financiers et pose de nouveaux défis d'interprétation pour les institutions bancaires.

Dans un contexte de forte tension réglementaire, nous explorons par ailleurs **les impacts de la proposition de directive Omnibus I sur les obligations ESG** et ses implications stratégiques pour le secteur financier.

Enfin, nous mettons en lumière les apports de l'intelligence artificielle dans l'anticipation du stress des marchés financiers, à travers les travaux récents de la Banque des Règlements Internationaux.

Des perspectives technologiques qui ouvrent de **nouvelles voies pour la gestion des risques systémiques**.

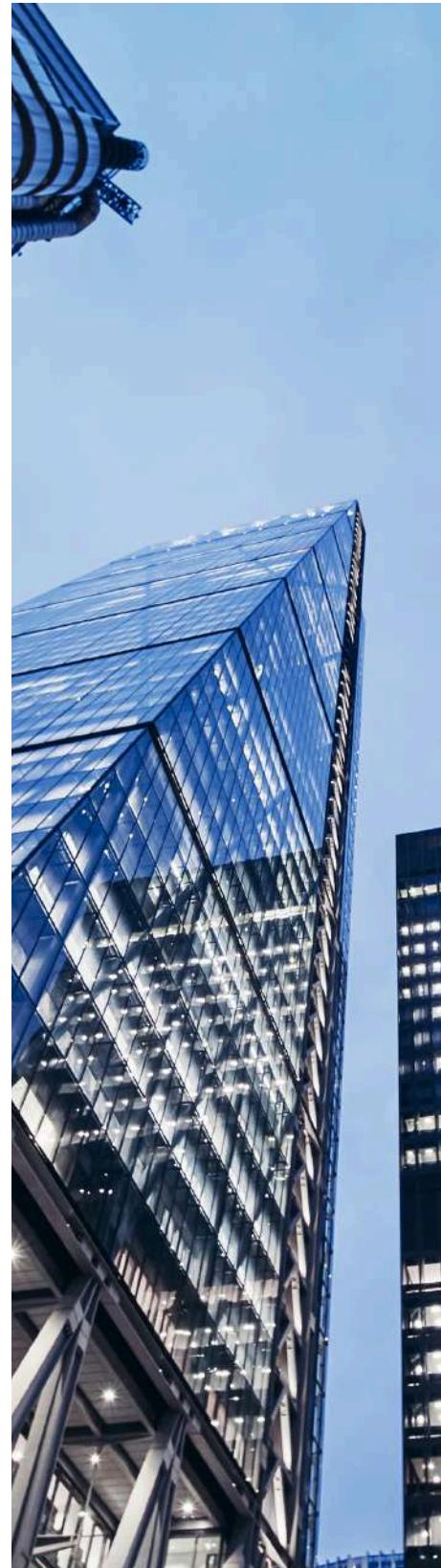
Bonne lecture !



SOMMAIRE

1

EBA - AVIS SUR L'INTERACTION ENTRE
L'OUTPUT FLOOR ET LES EXIGENCES
DU PILIER 2 DE BÂLE



2

LES ENJEUX CLÉS DE **LA PROPOSITION OMNIBUS** AVANT SON ADOPTION

3

BIS - PREDICTING FINANCIAL MARKET STRESS WITH MACHINE LEARNING

4

IFRS 18 : UNE RÉFORME POUR LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE

5

FOCUS NEXIALOG

6

SYNTHÈSE STRATÉGIQUE :
ENSEIGNEMENTS CLÉS À RETENIR

#Article

EBA - AVIS SUR L'INTERACTION ENTRE L'OUTPUT FLOOR ET LES EXIGENCES DU PILIER 2 DE BÂLE



EBA - AVIS SUR L'INTERACTION ENTRE L'OUTPUT FLOOR ET LES EXIGENCES DU PILIER 2 DE BÂLE

Damien MEZONLIN

Contexte et justification

L'Autorité bancaire européenne (ABE) est mandatée par l'article 104 bis, paragraphe 7, de la directive 2013/36/UE pour publier des lignes directrices visant à préciser les modalités de mise en œuvre de l'**output floor** dans le cadre du processus de révision et d'évaluation prudentielles (SREP). Ces lignes directrices doivent également clarifier comment les autorités compétentes doivent intégrer l'impact de cet output floor lorsqu'un établissement devient soumis à cette exigence. Par ailleurs, elles doivent détailler la manière dont les autorités et les établissements doivent communiquer et divulguer l'impact de cette situation sur les exigences prudentielles.

Dans ce cadre, l'ABE a publié un avis portant sur l'interaction entre l'output floor et les exigences du Pilier II (P2R), tel que prévu par la directive sur l'adéquation des fonds propres (CRD). Cette publication s'inscrit dans le cadre du mandat de l'ABE, défini par l'article 29, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1093/2010. Il est important de noter que cet avis n'affecte en rien le mandat global mentionné précédemment.

Objectifs visés par la publication de l'opinion

Ce document a pour objectif d'harmoniser l'approche des autorités compétentes en ce qui concerne les points suivants :

- 1** L'application du plafond temporaire de l'article 104 bis, paragraphe 6, point a), de la directive 2013/36/UE, garantissant qu'aucune augmentation du P2R n'intervienne lorsqu'un établissement devient lié par l'output floor.
- 2** La manière dont les autorités doivent examiner le double comptage des risques déjà couverts par l'output floor.
- 3** L'intégration des augmentations de l'exigence P2R dues à l'augmentation de la TREA lorsqu'un établissement est soumis à l'output floor.



Quelques points clés à retenir de l'opinion de l'EBA

L'interaction entre les exigences du Pilier 2 et l'output floor a des impacts significatifs pour les institutions :

1. Plafonnement temporaire des fonds propres

- Les autorités ne doivent pas augmenter les fonds propres supplémentaires requis en raison de l'output floor.
- Elles doivent éviter le double comptage des risques déjà couverts par l'output floor dans les exigences du Pilier 2.

2. Revue des exigences du Pilier 2

- Le cap temporaire s'applique une seule fois, lorsque l'institution devient liée par l'output floor.
- Les autorités doivent supprimer les exigences du Pilier 2 qui doublent les risques couverts par l'output floor, réduisant ainsi la charge réglementaire.

3. Calcul des exigences

- Les institutions doivent utiliser le montant total des expositions au risque non plafonné pour calculer les exigences du Pilier 2, ce qui pourrait modifier leurs stratégies de gestion des risques.

4. Transparence et divulgation

- Les institutions doivent inclure l'impact du plafonnement temporaire ou de la révision des doubles comptages dans leurs divulgations sous le Pilier 3, augmentant la transparence vis-à-vis des investisseurs et des régulateurs.

5. Préparation et adaptation

- Les institutions doivent informer les autorités dès qu'elles sont liées par l'output floor, ce qui nécessite une planification proactive et une adaptation rapide.
- Les autorités peuvent procéder à des révisions ad hoc pour éviter le double comptage des risques.

6. Propositions spécifiques pour la révision du double comptage

- Les autorités doivent identifier les chevauchements entre les risques couverts par le Pilier 2 et ceux couverts par l'output floor.
- Les ajustements des exigences du Pilier 2 doivent être basés sur les déficiences des modèles réglementaires.
- Les compensations ne doivent pas excéder l'impact de l'output floor sur la TREA multiplié par 8 %.



Ci-dessous le processus envisagé par l'ABE au moyen d'un arbre de décision.

[Q4 année,] Le superviseur communique le P2R en % des RWAs non plafonnés à l'institution

La banque est-elle soumise ou s'attend-elle à être soumise au plancher de sortie ?



- (a) La banque partage ses estimations.
(b) Le P2R bénéficie du gel avec le **P2R communiqué en % des RWAs non plafonnés** (c'est-à-dire que la période de gel commence).

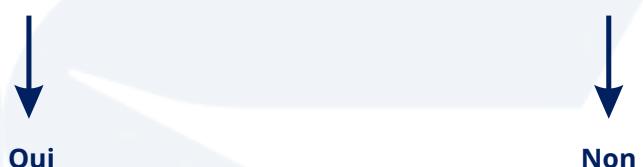
La banque fournit au superviseur des estimations pour déterminer si elle sera soumise au plancher de sortie. Ces estimations aident à anticiper l'impact sur le P2R, bien que des données finales soient nécessaires pour l'évaluation. Si la contrainte devient applicable, l'étape (a) est mise en œuvre.

Le superviseur et la banque échangent sur les conséquences du plancher de sortie, en s'appuyant sur des estimations pour identifier d'éventuels impacts. Si nécessaire, le superviseur s'appuie sur un dialogue préliminaire mené en amont



Le superviseur prend une décision et la communique à l'institution en conséquence, en indiquant si des chevauchements existent entre le plancher de sortie et le P2R et/ou si des effets arithmétiques indus dus au plancher de sortie sont présents.

Cette décision et cette communication doivent avoir lieu sans retard excessif et au plus tard à la fin du prochain cycle SREP. Cette communication met fin à l'examen de surveillance de l'Article 104a(6)(b) et lève le gel temporaire. **Y a-t-il un chevauchement ?**



Le superviseur apporte les ajustements appropriés et communique le **P2R ajusté en % des RWAs plafonnés**.

Le superviseur communique le **P2R non ajusté en % des RWAs plafonnés**.

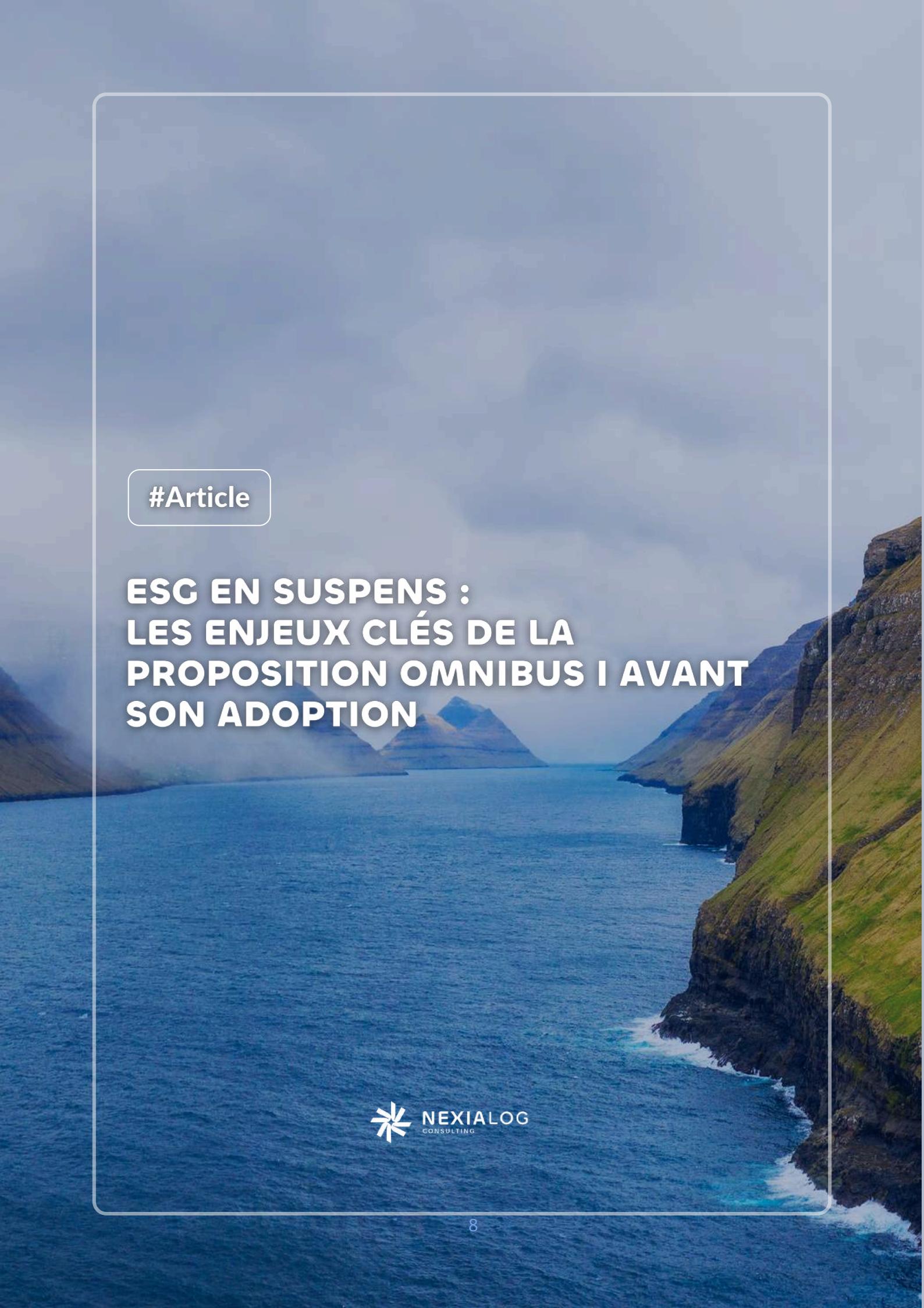
[Pour le reste de l'année] Le superviseur évalue le nouveau cycle SREP en informant sur le P2R à appliquer l'année suivante.



[Q4 année, +1] Le superviseur communique le **P2R** pour l'année suivante en % des RWAs plafonnés.

Cet avis guide les autorités compétentes sur l'application de l'output floor aux exigences du pilier II, en s'appuyant sur les lignes directrices du SREP. Il prépare l'adoption des lignes directrices visées dans le mandat de l'ABE, applicables aux établissements concernés dès le 1er janvier 2025, dans le cadre de la révision des lignes directrices du SREP. Ces impacts visent à harmoniser les pratiques réglementaires en matière de supervision bancaire et à éviter les doubles comptages des risques, tout en assurant une transparence accrue dans les divulgations financières.





#Article

ESG EN SUSPENS : LES ENJEUX CLÉS DE LA PROPOSITION OMNIBUS I AVANT SON ADOPTION





ESG EN SUSPENS : LES ENJEUX CLÉS DE LA PROPOSITION OMNIBUS I AVANT SON ADOPTION

Sofiane DAHMANI

Dans un contexte de simplification du cadre réglementaire ESG, l'Union européenne a présenté le 26 février 2025 la proposition de directive Omnibus I, marquant un tournant majeur dans l'approche des enjeux de durabilité pour les entreprises. Cette directive, s'inscrivant dans le cadre du SME Relief Package européen, vise à alléger les contraintes réglementaires tout en préservant les ambitions du Green Deal.

Analysons les principaux changements apportés aux cinq réglementations clés impactées : CSRD, CSDDD, Taxonomie EU, CBAM et REACH.

Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

La CSRD connaît une refonte significative, avec une réduction drastique de son périmètre d'application :

- Nouveau seuil : Seules les entreprises de plus de 1 000 salariés restent soumises au reporting intégral, contre 250 auparavant.
- Exclusion des PME cotées et des entreprises de 500 à 1 000 salariés.
- Impact : Réduction de 80% du nombre d'entreprises concernées.

La norme voit également son délai d'application reporté de deux ans pour les entreprises entrant dans le nouveau champ d'application.

Les normes de reporting sont également simplifiées :

- ESRS allégés : Moins de datapoints et suppression des normes sectorielles.
- Introduction du VSME pour les PME non cotées :
- Module Basic (55 indicateurs) pour les microentreprises (CA < 700k€).
- Module Comprehensive (102 indicateurs) pour les PME moyennes (CA < 40M€).

Ces changements entraînent une baisse significative des coûts de conformité, estimée à 40% pour les PME selon l'EFRAG.

Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD)

La CSDDD voit ses obligations recentrées et ses délais allongés :

- Due diligence limitée aux partenaires directs, sauf risques avérés dans la chaîne indirecte.
- Audits triennaux au lieu d'annuels.
- Report de la transposition par les États membres à juillet 2027.
- Application pour les grandes entreprises (> 5 000 salariés) repoussée à 2028.



TAXONOMIE EU

La Taxonomie EU introduit plus de flexibilité :

- Régime "opt-in" pour les entreprises de plus de 1 000 salariés avec un CA \leq 450 M€.
- Révision du Green Asset Ratio (GAR) en faveur des institutions bancaires.
- Alignement partiel autorisé et réduction de 70% des points de données.

RÈGLEMENT CBAM

Le CBAM voit ses seuils d'exemption relevés :

- Exclusion des importateurs de moins de 50 tonnes de masse nette.
- Méthodologie révisée pour les valeurs par défaut.

RÈGLEMENT REACH

REACH bénéficie d'allègements notables :

- Exemption des PME pour les substances < 1 tonne/an.
- Création d'un guichet unique digital pour 2026.

Implications pour les institutions financières

Avec la réduction du nombre d'entreprises soumises aux exigences de reporting du CSRD, les institutions financières devront ajuster leurs stratégies d'évaluation des risques ESG. Cela pourrait restreindre leur capacité à intégrer des données précises dans leurs décisions d'investissement et de prêt.

Bien que les exigences de transparence pour les institutions financières restent élevées, notamment avec la SFDR, le CSRD, la Taxonomie européenne et le devoir de vigilance, la diminution des données disponibles pourrait rendre ces obligations plus difficiles à respecter. Cela crée un déséquilibre entre les exigences réglementaires et les informations collectées.

Cependant, la directive Omnibus I présente également des opportunités dans le domaine du financement vert, notamment à travers des investissements potentiels dans les obligations vertes et les prêts liés à la durabilité. Ces initiatives pourraient partiellement compenser la perte de données en favorisant des pratiques financières plus durables.



Impact stratégiques

La proposition de directive Omnibus I, actuellement en discussion au niveau européen, vise à établir un rééquilibrage entre ambition ESG et compétitivité économique. Bien que non encore adoptée définitivement, ce texte prévoit une réduction moyenne de 25% des coûts de conformité et une meilleure lisibilité pour les investisseurs, tout en suscitant des inquiétudes quant à la perte potentielle de granularité des données ESG et un possible ralentissement de la transition sectorielle.

Les **prochaines échéances clés** incluent :

- Un examen par le Parlement européen et le Conseil courant 2025
- Un vote final prévu pour le premier semestre 2026
- Une possible entrée en vigueur progressive à partir de 2027

Les entreprises devront suivre l'évolution du texte pour adapter leur stratégie ESG, en anticipant les simplifications tout en maintenant leurs engagements de durabilité. L'enjeu majeur consistera à préserver la dynamique de transition écologique malgré l'assouplissement envisagé du cadre normatif.

#Article

BIS - PREDICTING FINANCIAL MARKET STRESS WITH MACHINE LEARNING





BIS - PREDICTING FINANCIAL MARKET STRESS WITH MACHINE LEARNING

Claire SERRAZ

Introduction

Les tensions sur les marchés financiers représentent une menace persistante pour la stabilité macroéconomique, avec des effets en cascade sur la provision de crédit, les prix des actifs et la croissance économique. Dans un environnement financier de plus en plus complexe et interconnecté, la capacité à anticiper ces périodes d'instabilité est devenue essentielle tant pour les autorités réglementaires que pour les investisseurs. Le document de travail de la Banque des Règlements Internationaux (BIS) explore comment l'apprentissage automatique peut améliorer la prévision de ces périodes de stress. Ce papier présente ainsi des méthodes innovantes et des résultats prometteurs pour la gestion des risques financiers.

Trouver les outils pour mesurer et prévoir ces dynamiques de stress en temps réel constituent un défi depuis plusieurs décennies. Plusieurs approches traditionnelles, comme les indices de stress financier (FSIs) et les indices de conditions financières (FCIs) permettent d'avoir une ébauche de solution. Néanmoins, ces indicateurs présentent des limites, en confondant notamment la volatilité des actions avec les pénuries de liquidité. L'apprentissage automatique permet de contourner cette limite en privilégiant les données en temps réel et les dynamiques non linéaires.

Une approche innovante pour la prévision du stress des marchés financiers

De nouveaux indicateurs de conditions de marché (MCIs) construits pour trois marchés clés aux États-Unis ont d'abord été développés : Les marchés des bons du Trésor, des devises et de l'argent. Contrairement aux indices traditionnels, ces MCIs permettent de souligner les dysfonctionnements du marché, tels que les épisodes d'illiquidité.

Par ailleurs, il est démontré que les modèles d'apprentissage automatique basés sur les arbres, tels que les forêts aléatoires, surpassent significativement et systématiquement les approches traditionnelles de séries temporelles dans la prévision de la distribution complète du stress futur des marchés, et notamment sur des horizons plus longs (3-12 mois). Cependant, ces modèles sont souvent surnommés « boîte noire » étant donné leur manque d'explicabilité. Pour faire face à cela, l'utilisation de Shapley Value permet de comprendre quelles variables jouent un rôle significatif dans le calcul des prédictions par l'algorithme.



Découverte clés et implications

Les résultats de la prédiction révèlent que la liquidité de financement, la surextension des investisseurs (comme les flux de fonds) et le cycle financier mondial sont des prédicteurs importants des changements de distributions.

Les MCIs eux-mêmes jouent un rôle prépondérant, tant au sein du même marché (dynamiques auto-renforçantes) qu'entre les marchés (effets de contagion).

L'analyse de la valeur de Shapley est cruciale afin de mieux comprendre l'importance relative de chaque variable, facilitant ainsi l'interprétation des résultats par les décideurs.

Implications pour les régulateurs

Pour les régulateurs, ces avancées offrent des outils puissants pour surveiller les marchés financiers et prendre des mesures préventives. En intégrant ces modèles dans leurs systèmes de surveillance, ils peuvent améliorer leur capacité à anticiper les crises et à réagir de manière proactive.

Cela pourrait également conduire à une meilleure allocation des ressources et à une réduction des coûts associés aux interventions tardives.

Vers une meilleure prévision du stress financier

Ce document démontre le potentiel de l'apprentissage automatique pour améliorer la prévision du stress des marchés financiers. En adoptant ces nouvelles technologies, les régulateurs et les investisseurs peuvent mieux naviguer dans un environnement financier incertain et volatile. Les prochaines étapes incluent l'intégration de ces modèles dans les pratiques courantes et l'exploration de nouvelles sources de données pour affiner encore les prévisions.

En Europe, les tendances actuelles du marché financier montrent une complexité croissante et une volatilité accrue. Les régulateurs européens, tout comme leurs homologues américains, cherchent à intégrer des modèles d'apprentissage automatique pour mieux anticiper les périodes de stress financier.



Source : Bank for International Settlements (BIS). (2024). Predicting financial market stress with machine learning. BIS Working Papers No. 1250. Available at : <https://www.bis.org/publ/work1250.pdf>

#Article

IFRS 18 : UNE RÉFORME POUR LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE





IFRS 18 : UNE RÉFORME POUR LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Sami ZAGHAL

Introduction

L'IFRS 18 est une nouvelle norme comptable **publiée en avril 2024** par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui vise à moderniser et améliorer la transparence des états financiers. Elle remplacera l'IAS 1 et sera applicable à partir du **1er janvier 2027**.

Cette norme apporte des changements majeurs dans la structure et la présentation du **compte de résultat**, afin **d'uniformiser les pratiques comptables** et de **faciliter la comparabilité** entre les entreprises.

L'objectif principal d'IFRS 18 est d'assurer une meilleure lisibilité des états financiers en imposant une classification normalisée des résultats et en exigeant davantage de transparence sur les ajustements comptables et les indicateurs de performance utilisés par les entreprises.

Pourquoi ce changement ?

L'IAS 1 souffrait d'un manque de standardisation qui compliquait la comparaison entre entreprises/banques/assurances. Chaque société pouvait structurer ses états financiers différemment, ce qui rendait l'analyse et la comparaison des performances plus complexe.

- L'IFRS 18 impose une approche plus rigoureuse pour assurer une lecture homogène des informations financières.

Périmètre d'Application

IFRS 18 s'applique à toutes les entreprises IFRS, avec des adaptations spécifiques pour les banques et assurances. Il est demandé aux entreprises de fournir un reporting à minima une fois par an.



Banques :

L'IFRS 18 impose aux banques d'adapter la présentation de leurs états financiers pour une meilleure comparabilité avec d'autres secteurs.

- **Revenus et charges d'intérêts** : IFRS 18 exige que les revenus et charges d'intérêts soient présentés séparément du résultat d'exploitation, afin d'éviter toute confusion avec les autres activités bancaires.
- **Résultat avant financement et impôt** : Cette nouvelle catégorie permet aux banques de mieux distinguer les résultats liés aux activités bancaires principales de ceux impactés par les coûts de financement et les effets fiscaux.
- **Provisions et ajustements liés aux risques de crédit** : Les ajustements comptables pour pertes de crédit attendues doivent être clairement expliqués pour éviter toute opacité dans la communication des risques financiers.

Assurances :

Les entreprises du secteur de l'assurance doivent appliquer IFRS 18 en parallèle avec IFRS 17 (Contrats d'Assurance) afin d'assurer une cohérence dans la reconnaissance des revenus et des charges :

- **Présentation distincte des revenus liés aux polices d'assurance** : Les primes, sinistres et coûts liés aux contrats doivent être classifiés conformément aux nouvelles catégories IFRS 18.
- **Explication des ajustements techniques** : IFRS 18 impose une transparence accrue sur les ajustements liés aux provisions d'assurance et aux passifs techniques.
- **Traitements des éléments inhabituels** : Tout ajustement exceptionnel ou événement impactant les résultats des assureurs doit être détaillé dans les notes annexes.

Conclusion

Les banques et assurances devront réviser leurs méthodes de reporting pour assurer une meilleure lisibilité des performances financières.



LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS INTRODUITS PAR L'IFRS 18

1. Nouvelle structure du Compte de Résultat

- Trois catégories standardisées :



Cette classification assure **une meilleure comparabilité** entre les différentes sources de revenus et dépenses.

2. Sous-taux obligatoires

IFRS 18 impose des sous-taux uniformes pour garantir une comparabilité accrue.

- **Résultat d'exploitation** : Reflète la performance des activités principales.
- **Résultat avant financement et impôt** : Permet une comparaison sans l'impact des choix de financement.
- **Résultat net** : Représente le bénéfice final après impôts et charges financières.

Facilitent la comparaison des performances pour les investisseurs.

3. Indicateurs de performance définis par la Direction



Objectifs : Plus de transparence et cohérence dans la communication des performances financières.

Obligation pour les entreprises de divulguer les indicateurs internes de performance qu'elles utilisent.

Ces indicateurs doivent être réconciliés avec les sous-taux IFRS pour éviter toute interprétation trompeuse.



4. Agrégation et Désagrégation des Informations

Principes

- Équilibre entre agrégation utile et désagrégation pertinente.
 - Critères : nature, fonction, méthode de mesure et risques.
- Permet d'éviter les regroupements excessifs pouvant masquer des éléments clés et améliorer la lisibilité des états financiers

Applications principales

- Présentation standardisée des charges (nature/fonction)
 - Traitement spécifique des éléments inhabituels
 - Désagrégation structurée dans les notes annexes.
- Empêche les entreprises de masquer des pertes ou gains exceptionnels dans des catégories trop larges, garantissant plus de clarté pour les investisseurs et analystes.

Bénéfices

- Meilleure comparabilité entre entités
- Les investisseurs, régulateurs et analystes financiers auront une vision plus fidèle des performances d'une entreprise, réduisant ainsi les risques de mauvaise interprétation.

5. Structuration des Notes Annexes

Les entreprises doivent divulguer les indicateurs internes de performance qu'elles utilisent (ex. : EBITDA ajusté) et les réconcilier avec les sous-totaux IFRS pour éviter toute interprétation trompeuse.



Tableau de synthèse

Elément	IAS 1	IFRS 18
Structure du compte de résultat	Présentation variable selon l'entreprise	Standardisation en 3 catégories
Sous-totaux obligatoires	Non définis	Résultat d'exploitation, avant financement et impôt, net
Indicateurs de performance	Pas de règles précises	Obligation de divulgation et justification
Agrégation et désagrégation	Liberté, risque d'agrégation excessive	Règles strictes pour éviter la sur-agrégation
Notes annexes	Présentation hétérogène	Transparence et justification accrues

#Focus Nexialog

PLONGEZ DANS LES AVANCÉES RÉCENTES



FOCUS NEXIALOG

Nos dernières avancées

Explorez l'innovation avec Nexialog Consulting !

Au sein de notre pôle R&D, nous mettons en lumière les recherches et analyses les plus avancées du secteur bancaire. Nos publications vous offrent une perspective unique sur les défis à venir, qu'il s'agisse de réglementation, de gestion des risques ou de tendances technologiques. Ces travaux approfondis sont conçus pour vous aider à anticiper l'avenir et prendre des décisions éclairées dans un environnement en constante évolution.



RECOMMANDATIONS FINALES DE L'EBA SUR LA GESTION DES RISQUES ESG

AUTEUR : ANTONIN PRUNET

EN SAVOIR PLUS

Expertises Croisées : Le podcast qui donne la parole aux experts du Risk Management & de la Data

À travers des interviews d'experts, nous explorons les tendances, enjeux, et opportunités qui transforment les secteurs de la finance, de l'actuarial et des services financiers.



LABELLISEZ VOS DONNÉES AVEC SNORKEL AI !

INTERVENANT : ANDRÉ BALLEYGUIER



Avec l'essor de l'IA généralisée, la qualité des données devient cruciale. Dans cet épisode, André Balleguier (Snorkel AI) et Vivien Brunel (Nexialog Consulting) expliquent comment la labellisation programmatique des données non structurées, via la plateforme Snorkel, permet d'améliorer la précision des LLM sans fine-tuning. Une approche clé pour la gouvernance des données, la protection des informations sensibles et l'efficacité des outils RAG, notamment dans le traitement de contrats complexes.



FOCUS ÉVÈNEMENTS

Zoom sur nos évènements clés

Événement à venir - Ne manquez pas Banktech Day 2025 !



Le 30 avril prochain, dans le cadre du **Banktech Day 2025**, Luc Vermot-Gauchy, Directeur Sustainability chez Nexialog Consulting, interviendra sur un sujet central : la valorisation des données ESG à l'ère des nouvelles réglementations (Taxonomie verte, SFDR, CSRD).

Son intervention portera sur **l'apport de l'IA et des technologies émergentes pour renforcer la fiabilité, la qualité et la comparabilité des données.**

L'occasion d'explorer des retours d'expérience, des outils concrets et des approches innovantes au service d'une finance plus durable.



SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Les enseignements clés à retenir

Conclusion : À retenir

- **EBA - Output Floor et Pilier 2 :** Depuis le 1er janvier 2025, l'EBA applique des règles précises sur l'interaction entre l'output floor et les exigences du Pilier 2, avec un processus décisionnel structuré qui guide actuellement les banques européennes pour éviter le double comptage des risques dans leurs premiers cycles SREP sous ce nouveau régime.
- **Proposition Omnibus I :** Présentée en février 2025, la directive Omnibus I vise à rééquilibrer compétitivité économique et ambition ESG en Europe, avec une réduction prévue de 80% du nombre d'entreprises soumises au reporting CSRD et un vote final attendu d'ici le premier semestre 2026.
- **BIS et Intelligence Artificielle :** Les travaux publiés en mars 2025 par la BIS démontrent que les modèles basés sur les arbres de décision, notamment les forêts aléatoires, améliorent significativement la prévision de la distribution du stress financier futur sur les marchés.
- **IFRS 18 :** À moins de deux ans de son entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2027, la réforme IFRS 18 représente un défi majeur de standardisation pour les institutions financières, avec pour enjeu central l'amélioration de la comparabilité des performances financières à travers ses trois catégories normalisées : exploitation, investissement et financement.

Ces évolutions témoignent d'une accélération des transformations réglementaires et technologiques au sein du secteur bancaire. Nexialog Consulting se positionne à vos côtés pour en décrypter les impacts et accompagner vos décisions stratégiques.

NOUS CONTACTER

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux et explorez
nos analyses exclusives sur notre site web !



Stéphane GARNIK

Associé Secteur BANKING



+33 (0)6 14 82 63 19



sgarnik@nexialog.com



Christelle BONDoux

Associée – Commerce,
Recrutement, Marketing



+33 (0)6 99 30 42 49



cbondoux@nexialog.com



Antoine BAUMGARTEN

Responsable de Comptes Banking



+33 (0)6 07 18 87 69



abaumgarten@nexialog.com



Fatou DIOP

Manager Risk Model



+33 (0)7 83 74 92 51



fdiop@nexialog.com